

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion ordinaire du 25 Mars 2016**

**Date de convocation :**

18 mars 2016

L'an deux mille seize le 25 mars à 21 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 18 mars 2016, s'est réuni en Mairie de Lesigny au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur PAPIN Michel, Maire.

**Date d'affichage CRS :**

1<sup>er</sup> avril 2016

**Etaient présents :** M. Wacheux - Mme Fournier – M. Doaré - Mme Davidovici - M. Tiennot – Mme Rouen – Mme Dermagne - M. Desamaison – M. Gavillet – Mme Capirossi - M. Monteiro – Mme Le Pellec – M. Schmit - Mme Behuel – Mme Deguelle – Mme Claudel - M. Quemener

**Nombre de Conseillers :**

En exercice : 28

Présents : 18

Représentés : 10

**Etaient représentés :** Mme Juskiwieski par M. Quemener – M. Bastida par Mme Fournier – Mme Bolle par Mme Rouen - Mme Mahé par Mme Dermagne - M. Colin par M. Gavillet – M. Vaury par M. Monteiro – Mme Cavadini par M. Schmit – M. Vivier par Mme Deguelle – Mme Dejonghe par Mme Le Pellec – M. Lazzarini par Mme Behuel

**Secrétaire de séance :** Mme Le Pellec

**Etaient présentes :** Mme Salvadori – Mme Ingargiola

**45/2016 - Budget primitif 2016 du SPANC**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1611.1 et suivants, L.2121-23 et L.2311.1 à 2343.2,

Vu la délibération n° 70/06 du 28 avril 2006, relative à la création du service d'assainissement non collectif chargé du contrôle des installations (SPANC),

Vu la délibération n° 5/2016 D du 29 janvier 2016 relative au débat d'orientation budgétaire pour l'année 2016,

Considérant la convocation de la commission des finances du 18 mars 2016,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal

A l'unanimité

**ADOpte** le budget primitif SPANC de l'exercice 2016, arrêté comme suit :

<b>Section</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Recettes</b>
Exploitation	1 000 €	1 000 €
Investissement	0 €	0 €
<b>Total du budget primitif</b>	<b>1 000 €</b>	<b>1 000 €</b>

**PRECISE** que le budget a été établi et voté par nature au niveau du chapitre.

Fait et délibéré aux jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme au registre.

Fait à Lesigny, le 25 mars 2016.

Le Maire  
Michel PAPIN

Certifiée exécutoire  
Compte tenu de sa télétransmission en Préfecture le  
Et de la transmission ou notification et publication le  
Le Maire,  
Michel PAPIN